



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procurations	3
Votants	9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaëlle JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaëlle JOSSINET à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 0

**AVIS SUR LE PROJET DE REINTRODUCTION DU GYPAËTE
PAR LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES ET LA LPO.**

Mme le Maire expose :

Le Gypaète Barbu est l'un des rapaces les plus menacés en Europe.

Un programme de réintroduction dans les Grands Causses a commencé en 2012, dans le cadre d'un partenariat entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Parc National des Cévennes (PNC, et le Parc naturel Régional des Grands-Causses.

Il s'inscrit dans le Plan national d'action 2010-2020 en faveur de cette espèce, le LIFE Gyp'ACT (2022-2028).

Le but est de restaurer un ensemble de populations interconnectées à travers l'Europe.

Un total de 40 oiseaux a été lâché dans les Grands Causses depuis 2012, d'ici 2028, il est prévu de lâcher chaque année entre 4 et 6 individus par an.

Le Gypaète barbu est une espèce territoriale, aussi il est nécessaire de trouver un site de lâcher éloigné des sites précédents pour éviter des interactions négatives avec des sujets plus âgés.

Après recherche, la LPO et le PNC ont identifié le site du Roc de Salidou, sur la commune de DOURBIES, propriété du Conseil Départemental, qui a donné un accord favorable pour l'aménager, en vue de procéder à des lâchers d'oiseaux dès 2025.

L'objectif n'est pas d'installer un couple nicheur sur ce site (qui ne présente pas un milieu rupestre suffisamment pour l'espèce) mais de proposer aux jeunes oiseaux non volants un secteur présentant la tranquillité nécessaire pour l'apprentissage du vol.

Le projet est de réalisera des lâchers à raison de 4 à 6 individus par an, sur la période 2025-2035.

Considérant l'importance de la préservation de cette espèce et des mesures de conservation à prendre,

Considérant que ce projet amènera un plus en termes d'image pour la commune, engagée pour la préservation de l'environnement et des espèces qui y vivent,

Mme le Maire propose de soutenir ce projet en y d'apporter un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet présenté donne un avis favorable et charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

